

DICRIM²⁰¹⁷

Document d'Information Communal sur
les Risques Majeurs

Document à conserver



Limas



Ville de
LIMAS

Information sur les

RISQUES MAJEURS

Mairie de Limas

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Un **risque majeur** résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Un risque majeur a une très faible probabilité de survenir mais peut avoir des conséquences très graves.

Le mot du maire

La sécurité est l'affaire de tous, particuliers, autorités administratives, pouvoirs publics, services de prévention et de secours.

La Municipalité de Limas a décidé de mener une réflexion pour identifier les risques potentiels sur son territoire, envisager leurs conséquences, préconiser les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes de ces situations à risques.

Votre comportement pendant et après l'accident influera sur la gravité du sinistre.

Ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

Conservez-le pour qu'il soit facilement consultable, en cas de situation à risques, et espérons que nous n'ayons jamais à nous en servir.





Le Maire

Michel THIEN





Sommaire

L'édito p. 2

Les risques naturels sur la commune :

-  Inondation p. 4-5
-  Séisme p. 8
-  Mouvement de terrain p. 9
-  Canicule p. 10

Les risques technologiques sur la commune :

-  Le risque industriel p.11
-  Le risque de transport de matières dangereuses p.14
-  Le plan communal de sauvegarde p.15
-  Le memento des risques p.16





L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

Sur la commune

En cas de pluies abondantes, l'inondation peut se manifester par un ruissellement urbain et par la montée du niveau de la Saône.

La montée des eaux de la Saône est lente. Malgré tout elle peut entraîner des conséquences économiques importantes.

Afin d'anticiper ce phénomène et évacuer, un système de surveillance a été organisé et installé. En complément, il est nécessaire d'assurer un entretien régulier des berges des cours d'eau. Cet entretien est assuré par chaque propriétaire. Enfin, un Plan de Prévention des Risques Inondation permet de réglementer l'urbanisation dans les zones à risques.

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche



Carte :
zones inondables du
PPR inondation
(page suivante)



Les bons réflexes



Couper
l'électricité et
le gaz



Rester informé
de la montée
des eaux en
écoutant la
radio



Se mettre à
l'abri



Ne pas aller
chercher
ses enfants
à l'école



Ne pas
téléphoner



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
D'INONDATION DU VAL DE SAÔNE

SECTEUR SAÔNE MOYEN

PLAN DE ZONAGE

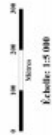
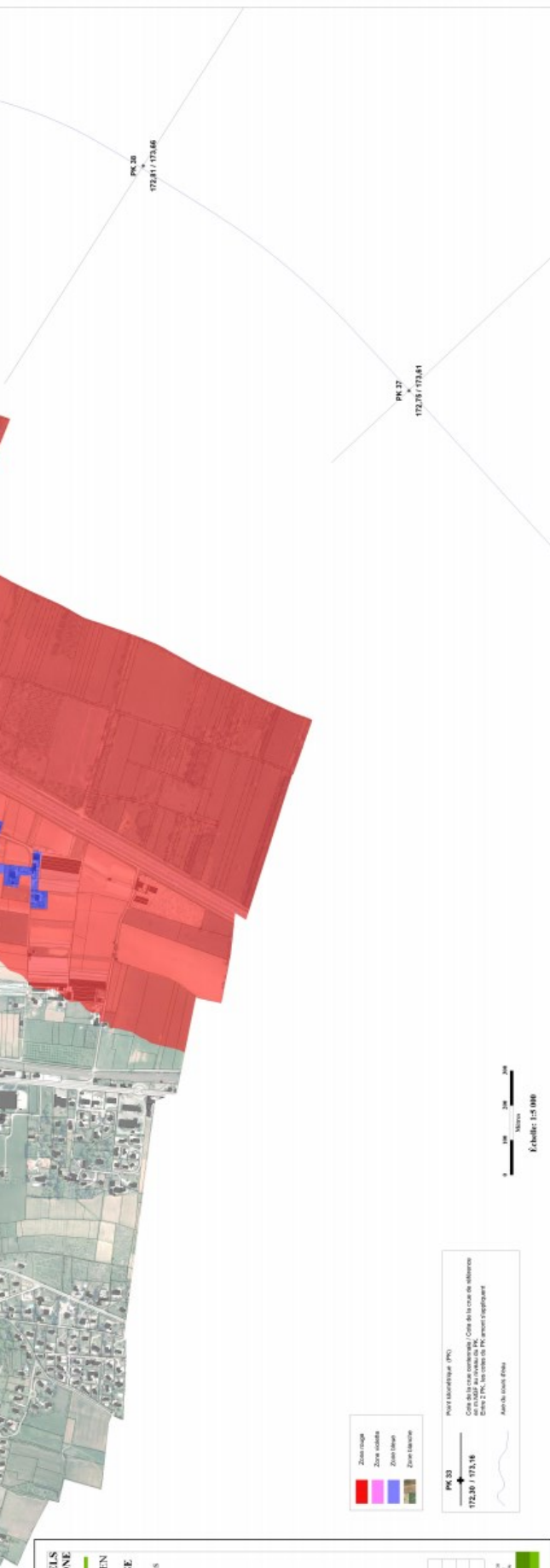
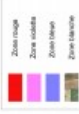
Commune de Limas



Échelle : 1:5000	Prescription du 11/05/2009
Établi le : Novembre 2012	Approbation de 24/12/2012

Notes:
- Pour les zones à risque, voir le plan de zonage.
- Pour les zones à risque, voir le plan de zonage.

Direction Départementale des Territoires de l'Alsace - 68000 Colmar - 03 83 31 11 11





Séisme

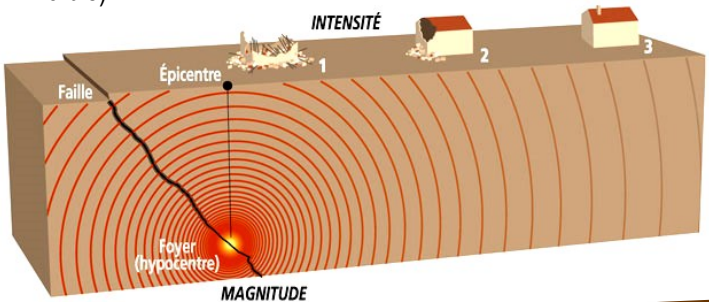


Un **séisme** ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Sur la commune

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 2 sur une échelle de 1 à 5 (aléa faible).



Les bons réflexes



Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner



A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs





Mouvement de terrain



Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Sur la commune

Dans la commune, des phénomènes de coulée de boue sont susceptibles de se produire sur les pentes de coteaux lors de violents orages.

Disposition prise :

La surveillance très régulière des mouvements déclarés.



L'aléa glissement de terrain

Les bons réflexes



Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner



Après :



- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale

Canicule

La santé de chacun peut être en danger quand il fait **très chaud pendant plusieurs jours** et que la température ne descend pas ou très peu la nuit.

Sur la commune

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité imposant une mobilisation les étés suivants notamment au travers du plan canicule.

Une Plateforme téléphonique "*canicule info service*" 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ; ouvert en juin-juillet-août du lundi au samedi hors jours fériés de 8 heures à 20 heures. Par ailleurs, il est possible que Météo France diffuse une carte de vigilance entre autre accessible sur leur site internet.

Les bons réflexes

Avant :

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs

Pendant :

Personnes âgées :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Boire environ 1,5 L d'eau par jour ; s'il existe des difficultés à avaler les liquides, ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) voire de l'eau gélifiée
- Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé
- Donner de ses nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir son médecin traitant ou à demander de l'aide à ses voisins dès que cela est nécessaire

Enfants et adultes :

- Boire beaucoup d'eau
- Ne pas rester en plein soleil
- Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur
- Prendre des nouvelles de son entourage



Risque Industriel



Le **risque industriel** est consécutif à un accident sur un site classé, pouvant occasionner incendie, explosion ou dispersion de produits dangereux dans l'air. Ces manifestations peuvent être associées.

Sur la commune

Bayer Cropscience est à l'origine du risque industriel touchant la commune. L'usine formule conditionne et stocke des produits agrochimiques. Les produits fabriqués sont destinés à la protection des cultures. Les opérations de fabrication consistent à mélanger des substances actives pour les plantes et à les conditionner dans des emballages commerciaux.

Les bons réflexes

Avant :

- Vous devez connaître la signification des messages d'alerte.
- Rentrez à l'intérieur et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.



Dès l'alerte, se confiner :

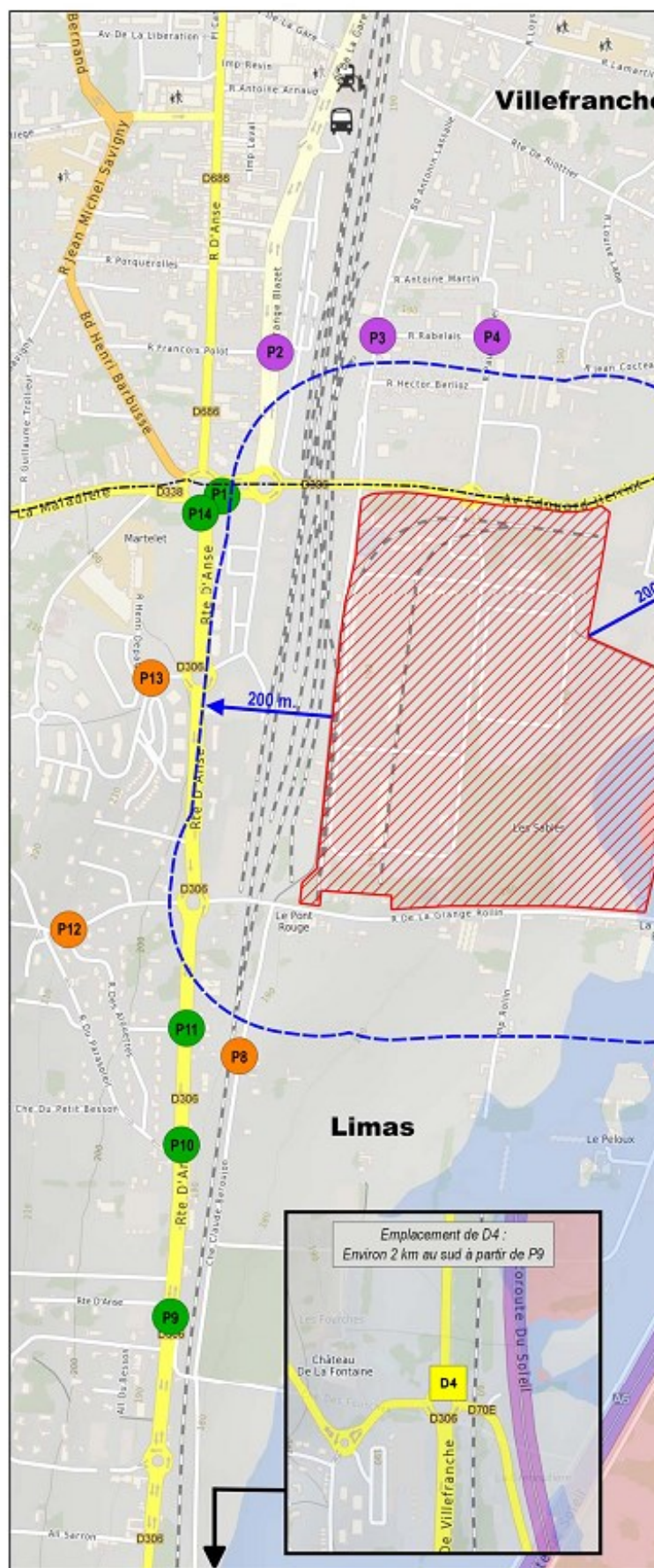
- Mettez vous à l'abri. Fermez les portes et les volets.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Écoutez la radio pour connaître les consignes des autorités.
- Déplacez-vous le moins possible ; en voiture, roulez doucement.
- Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.



A la fin de l'alerte :

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.
- Assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.





Sources des données : DDT 69, DREAL - * - Auto

Référentiels : BDTOPO © - 20

Projet Périmètre d'application du PPI

Bouclage - BAYER-CROPS SCIENCE - 69400 Limas



Information de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

17, Plan © - 2012, © IGH Paris

aldi - CS 33862 - 69401 Lyon cedex 03

08 juillet 2017



Transport de matières dangereuses



Le risque de **transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Sur la commune

La commune est traversée par plusieurs axes importants et situés à proximité de zones urbanisées :

- La RD 6.
- La ligne ferroviaire entre Lyon et Dijon.
- L'autoroute A6.

Chacun de ces axes supporte du transport de matières dangereuses.

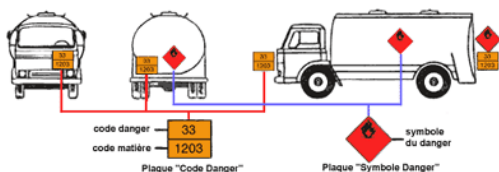
Une réglementation stricte encadre les conditions d'emballage, de chargement, de déchargement, de manutention et de garde de ces marchandises permettant de limiter significativement le nombre d'accidents de grande ampleur.

Les bons réflexes



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



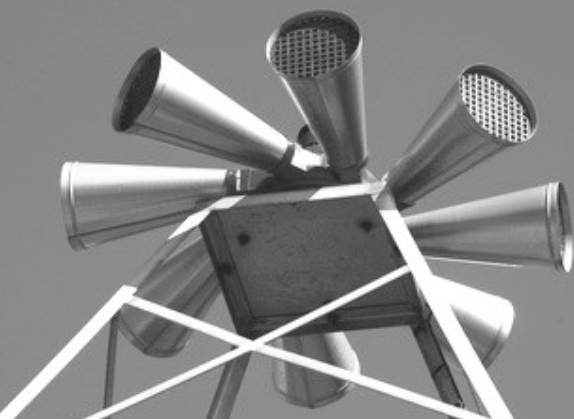
Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



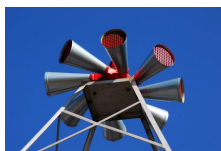
A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Pour faire face à tous ces événements, la collectivité a mis en place le plan communal de sauvegarde.

C'est un document opérationnel permettant d'organiser la collectivité en cas d'évènement majeur.



L'alerte des citoyens en cas de crise majeure



La mise à disposition de moyens humains et matériels



La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien



Les mesures de retour à la normale

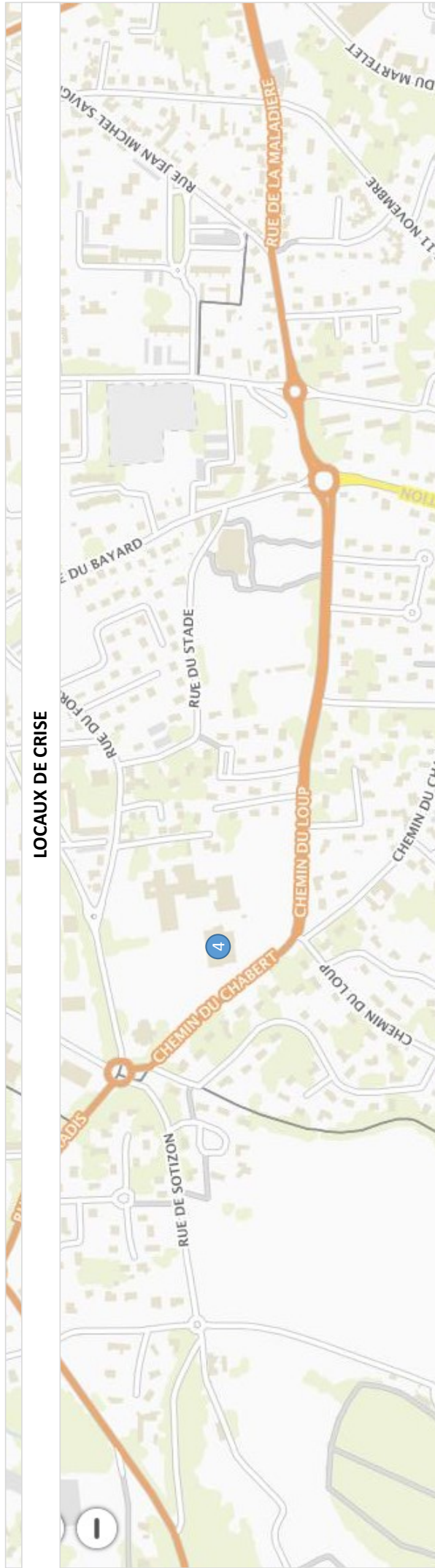
Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

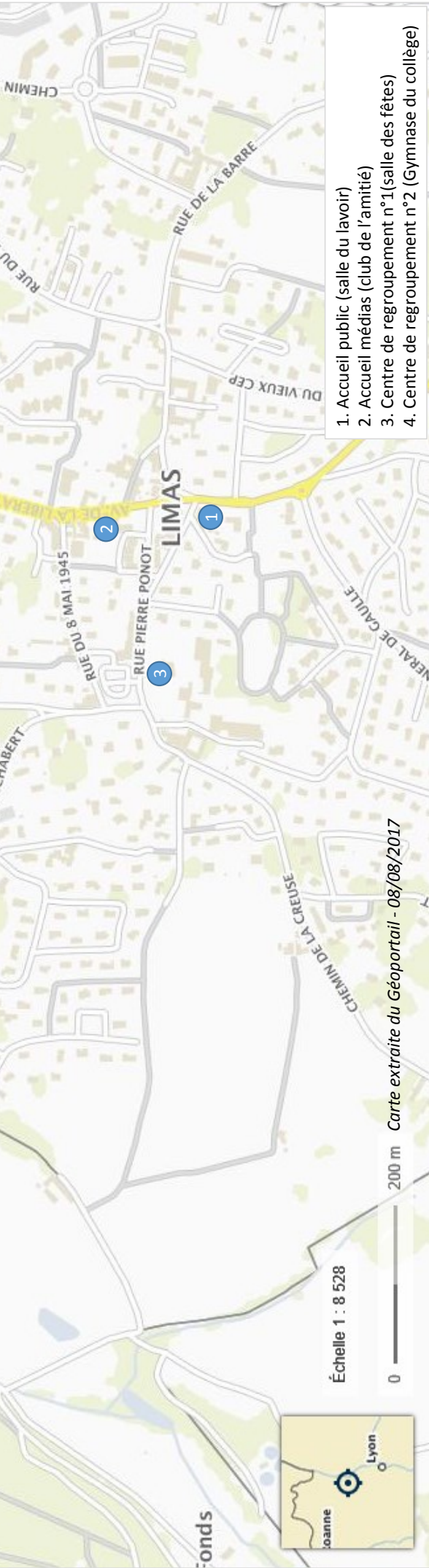


C'est un document opérationnel permettant d'organiser la collectivité en cas d'évènement majeur.

Pour rappel : deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

LOCAUX DE CRISE





1. Accueil public (salle du lavoir)
2. Accueil médias (club de l'amitié)
3. Centre de regroupement n°1 (salle des fêtes)
4. Centre de regroupement n°2 (Gymnase du collège)

Échelle 1 : 8 528



200 m Carte extraite du Géoportail - 08/08/2017

Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

Le memento des risques

Les bons réflexes



- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

Pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15** ou **112**

Police : **17** ou **112**

Fréquences radio :

France Info : **103.4**

France Inter : **99.8**

ou **93.5**

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, il convient de recenser les **personnes nécessitant une attention particulière** (personnes sous dialyse, personnes à mobilité réduite, personnes isolées...) afin de les prendre en charge de façon adaptée.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de ces personnes, merci de prendre contact avec la mairie.

Signal d'alerte :



Son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et une séparées par un silence de cinq secondes.

Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Signal continu de 30 secondes.

Mairie de Limas

13 rue Pierre Ponot 69400 Limas

Tél : 04 74 02 27 90 - Télécopie : 04 74 02 27 99

E-Mail : contact@limas.fr

Site internet : www.limas.fr

Document à conserver